

Cantine : Note de rentrée

Depuis la rentrée scolaire 2015, l'inscription à la cantine se fait par fiches navettes à la quinzaine, par mois ou à l'année.

A la rentrée 2016-2017, ce mode d'inscription sera conservé pour le début d'année uniquement (Seule la fiche navette à la quinzaine sera supprimée)

La municipalité a décidé, au vu des nombreux soucis rencontrés avec le logiciel de pointage actuel, d'investir dans un nouveau logiciel : ICAP incluant une modification du fonctionnement, avec une nouveauté : un portail famille.

« Un portail famille » c'est quoi ?

Avec un identifiant et un mot de passe personnalisé, vous accéderez directement à votre compte personnel dans lequel vous pourrez inscrire et désinscrire vos enfants à la cantine.

Pour les familles ne disposant pas d'internet, merci de prendre contact avec Estelle LEBRUN, responsable des accueils périscolaires.

Le « Portail familles sera opérationnel après les vacances de la Toussaint, début novembre.
De septembre à octobre, nous conserverons donc le mode d'inscription habituel.

Une réunion d'information sera mise en place au premier trimestre afin d'expliquer ce nouveau mode d'inscription.

RAPPEL

En septembre et octobre, vous devez inscrire vos enfants à l'aide des fiches navettes qui se trouvent sur le site de la Mairie, en mairie ou encore au préfabriqué de l'accueil périscolaire.

Pour les inscriptions ou annulations :

Toute annulation peut se faire le matin même **avant 9h par sms uniquement au 07 76 61 67 95** ou par mail à accueilperiscolaire.msi@orange.fr, si l'annulation est anticipée plusieurs jours à l'avance.

-Si un repas n'est pas annulé à temps il sera dû par les familles

-Tout repas non prévu le matin avant 9h sera majoré de 50%